

Le 28 février 2023

LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE LANCE SA FEUILLE DE ROUTE DE DECARBONATION

Dans le cadre des engagements de l'accord de Paris sur le climat et de la Loi Climat résilience française, l'ensemble de la filière céréalière et des exploitations de grandes cultures françaises s'engage à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2023 dans la co-construction d'une feuille de route carbone. Cette feuille de route, qui sera finalisée d'ici fin 2023, a pour objectif de fixer la stratégie de décarbonation aux horizons 2030 et 2050 et d'être une des solutions de stockage du carbone et de réduction de gaz à effet de serre pour la France.

Jean-François Loiseau, Président d'Intercéréales : « L'enjeu de la décarbonation est immense. La filière céréalière assure depuis des décennies à la France sa pleine souveraineté alimentaire. Elle doit désormais, sans dégrader la production, s'adapter à l'absolue nécessité de réduire son empreinte environnementale et répondre au défi de la lutte contre le changement climatique ».

La filière céréalière aux avant-postes de la décarbonation des secteurs agricoles et alimentaires

Le principal objectif de cette feuille de route est de définir, face au changement climatique, un plan d'action de décarbonation pour les exploitations de grandes cultures et la filière céréalière françaises. Elle sera coconstruite entre les représentants de la filière et les pouvoirs publics pour définir des objectifs exigeants et réalistes. Elle veillera notamment à se construire dans un contexte a minima de maintien des capacités de production de la filière afin de répondre aux enjeux immédiats et à venir de souveraineté alimentaire et de demande en biomasse pour la bioéconomie.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de la France vise la neutralité carbone de l'économie en 2050 et reconnaît la singularité de l'agriculture qui doit réduire ses émissions de 46% à cet horizon. Dans cette marche globale de la France vers la décarbonation, la feuille de route définira la contribution de la filière à ces objectifs et les moyens mis en œuvre. Une première étape sera faite pour 2030 avec l'état des connaissances techniques, technologiques et agronomiques actuelles et une seconde pour 2050 intégrant les innovations de ruptures nécessaires à l'atteinte des objectifs.

L'évaluation des progrès réalisés est un enjeu majeur pour les acteurs de la filière et les pouvoirs publics. **Une première base de travail a été réalisée grâce à l'inventaire Floréal.** Ce dernier fournit un premier calcul des émissions de la filière très utile qui doit désormais être complété pour définir les trajectoires de progrès de décarbonation du secteur.

La filière céréalière, une solution au changement climatique

La filière céréalière est une solution au changement climatique notamment en fournissant des alternatives aux énergies et matériaux fossiles et grâce à sa capacité de stockage de carbone dans les sols..

Dans le cadre de cette feuille de route, un travail sera mené pour **amplifier la fonction de puits de carbone des exploitations de grandes cultures**. De la même manière, seront étudiées les **trajectoires**



Le 28 février 2023

de substitution par la filière céréalière des produits issus du pétrole et du gaz via notamment les bioénergies, des biomatériaux et des biomolécules, en complémentarité avec la souveraineté alimentaire humaine et animale.

Une feuille de route coconstruite avec le gouvernement et l'ensemble des parties prenantes de la filière

Pour disposer d'un périmètre légitime et pertinent au regard des objectifs de décarbonation de l'économie, le travail coordonné par Intercéréales (avec l'appui et l'expertise de l'institut technique, Arvalis) regroupera l'ensemble de la chaine de valeur de la filière afin de traiter tous les leviers de décarbonation :

- fournisseurs d'intrants,
- production agricole (exploitations grandes cultures),
- transformation des produits céréaliers jusqu'au produit fini,
- logistique.

